



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4145

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2020 et à des porteurs de projet**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4145**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2020 et à des porteurs de projet**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020. Dans son 5^{ème} axe, elle prévoit de poursuivre les partenariats avec les organisations professionnelles agricoles.

En complément de la Chambre d'agriculture du Rhône, plusieurs organismes interviennent en appui aux exploitants agricoles (veille sanitaire, remplacement en cas d'absence, etc.) dans le cadre de projets de développement particuliers (création de structures collectives de commercialisation, développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne -AMAP-, ventes en paniers, etc.), pour sensibiliser les consommateurs, lors de difficultés rencontrées sur le plan juridique, ou encore lors de la conversion en agriculture biologique ou en accompagnement d'installation hors cadre familial dans le cadre d'espaces tests agricoles. Du fait de leur expertise, ils accompagnent également efficacement la Métropole dans la réalisation de ses projets comme, notamment, l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire.

La Métropole soutient ces organisations agricoles depuis plusieurs années et il est proposé au Conseil de poursuivre cet accompagnement dont les actions concourent à atteindre les objectifs de la politique agricole métropolitaine. Il est également proposé au Conseil de soutenir 2 projets, portés par Cluster Bio et par l'association Charézieux Nature.

I - Chambre d'agriculture du Rhône

La Chambre d'agriculture du Rhône est le principal organisme d'accompagnement des agriculteurs dans les différentes étapes de leur activité. Le partenariat développé entre la Métropole et la Chambre d'agriculture s'articule autour, d'une part, d'actions communes avec le territoire du Rhône et, d'autre part, d'actions spécifiques au territoire métropolitain.

Concernant les actions communes avec le territoire du Rhône, il est proposé, en 2020, de les structurer autour de la politique agricole métropolitaine 2018-2020, en les organisant autour de 3 axes :

- des produits à plus forte valeur ajoutée et davantage consommés localement :

. la Chambre d'agriculture propose des actions d'accompagnement à la conversion en bio des agriculteurs et de conseil aux agriculteurs déjà en agriculture biologique, un appui aux démarches de signes officiels de qualité et d'indications géographiques, ou de valorisation territoriale ainsi qu'un appui à des démarches de circuits courts ou de proximité et de certification environnementale ;

- la transmission des exploitations, l'installation et l'emploi :

. des actions sont prévues pour préserver le foncier dans le cadre du suivi des procédures foncières ainsi que des projets d'aménagement et du suivi des permis de construire en zone agricole, mais également pour inciter à la transmission des bâtiments techniques. La Chambre d'agriculture poursuivra aussi ses actions en matière d'accompagnement à l'installation et à la transmission ; elle suivra les 2 premières années des installés hors cadre familial ou en société. Des actions sont également prévues pour mettre en relation employeurs et demandeurs d'emploi, et favoriser le recours à une main d'œuvre locale qualifiée ;

- préserver l'outil de production et la diversité des productions :

. pour accompagner la modernisation des exploitations et leur prise en compte de la dimension environnementale, la Chambre d'agriculture travaillera sur les changements de pratiques d'entretien des sols et de protection des plantes, réalisera des diagnostics d'autonomie alimentaire auprès des exploitants, soutiendra le réseau des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et accompagnera les exploitations dans la production d'énergie et les économies d'énergie. Des actions sont également prévues pour limiter l'impact des aléas climatiques (systèmes paragrêle collectifs, etc.).

Les actions spécifiques au territoire métropolitain permettront d'assurer une animation territoriale pour l'appui à l'émergence de projets et l'accompagnement des actions spécifiques de la collectivité. Ces actions sont inscrites dans le cadre de la politique de la Métropole.

Il s'agira :

- d'augmenter la valeur ajoutée dans les exploitations et la part des produits cultivés et consommés sur le territoire par des actions de développement des circuits courts et filières de proximité (projets individuels ou collectifs, accompagnement des cantines scolaires de 3 collèges en régie de la Métropole pour un approvisionnement local, accompagnement de la Métropole dans l'élaboration de la stratégie alimentaire) par la sensibilisation du grand public à l'agriculture périurbaine, etc.,

- de soutenir la transmission des exploitations, l'installation et l'emploi, en agissant pour la préservation du foncier agricole, en accompagnant les candidats à l'installation et en incitant les cédants à la transmission des exploitations,

- de préserver l'outil de production et la diversité des exploitations présentes sur le territoire, principalement par l'accompagnement et l'animation de la démarche de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de la Métropole (information et accompagnement des agriculteurs à l'émergence de projets, instruction des dossiers, etc.). La Chambre d'agriculture participera également au plan de lutte contre l'ambrosie et au plan de sauvegarde de l'œdicnème criard,

- de développer l'adoption de pratiques agro-écologiques comme levier de développement, par l'accompagnement de projets individuels ou collectifs, la promotion de la mise en place de corridors écologiques, et l'accompagnement des réflexions sur les énergies renouvelables et l'économie circulaire des exploitations de l'agglomération lyonnaise,

- de préparer l'avenir par le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs de la Métropole, via l'implication de la Chambre d'agriculture au sein du réseau Terres en ville, et la participation à des projets de recherche sur le territoire comme Ecostack et "filière de proximité Vaulx en Velin".

Le coût total de ces actions est estimé à 2 129 484 € TTC, dont 2 050 104 € pour les actions communes avec le territoire du Rhône et 79 380 € pour les actions spécifiques au territoire de la Métropole. Le plan de financement est le suivant :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
actions communes avec le territoire du Rhône	2 050 104	État hors compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR)	100 300
		État/CASDAR	162 810
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	100 245
		Département du Rhône	500 000
		Métropole de Lyon	42 487
		collectivités locales hors Métropole de Lyon	46 700
		bénéficiaires	420 377
		autofinancement	677 185
<i>Sous-total</i>	<i>2 050 104</i>	<i>Sous-total</i>	<i>2 050 104</i>

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
actions spécifiques au territoire de la Métropole de Lyon	79 380	Métropole de Lyon	55 566
		autofinancement	23 814
<i>Sous-total</i>	<i>79 380</i>	<i>Sous-total</i>	<i>79 380</i>
Total	2 129 484	Total	2 129 484

La participation de la Métropole est de 42 487 € pour les actions communes avec le territoire du Rhône et 55 566 € pour les actions spécifiques au territoire de la Métropole, soit un total de 98 053 €. Pour mémoire, la subvention attribuée en 2019 s'élevait à 98 053 €.

II - Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône

Le recensement général agricole de 2010 montre que près de 90 exploitations sur les 350 recensées sur le territoire métropolitain pratiquaient une activité d'élevage, que ce soit du bovin-lait, du bovin-viande, du caprin, de l'ovin, de la volaille ou même de l'équin. La prévention des maladies au sein des élevages participe à la garantie d'une production de produits frais bruts (lait, viande) ou transformés (fromage, charcuterie) de qualité.

Le GDS du bétail du Rhône, association loi 1901, a été créé dans les années 1950 à l'initiative des éleveurs, des services vétérinaires et des vétérinaires praticiens, qui sont des collaborateurs du service public de la santé animale et de la sécurité sanitaire. Son activité, à l'image des autres GDS de France, s'est diversifiée en proposant des plans de lutte et de certification contre les maladies animales (para tuberculose, varron, etc.), des actions de formation des éleveurs, des appuis individuels de conseil, des actions sur la qualité sanitaire des produits, une intégration de toutes les espèces animales (ruminants, abeilles, porcs, chevaux, etc.).

Des filiales sont souvent associées aux GDS offrant des services de soins et d'hygiène (parage des bovins, dératissage, désinfection, qualité de l'eau, ambiance des bâtiments, etc.).

Parmi l'ensemble des missions menées par le GDS du bétail du Rhône, il est proposé d'accompagner :

- le contrôle des maladies réglementées à prophylaxie obligatoire avec, en particulier, un appui à l'État dans la gestion des risques salmonelles en élevage de volailles, la formation des éleveurs de porc à la biosécurité en prévention du risque de peste porcine africaine, et la prophylaxie de la tuberculose dans la dizaine d'élevages concernés par le périmètre de surveillance suite à la découverte d'un foyer de tuberculose dans le nord du département en 2019. Suite à l'arrêté ministériel du 1^{er} août 2019 rendant obligatoire l'éradication de la Bovine virale diarrhée dans les élevages, un plan d'éradication va être mis en œuvre par le GDS,
- la prévention et le contrôle des maladies de 2^{ème} et 3^{ème} catégories à prophylaxie non obligatoire susceptibles de faire courir un risque économique et commercial aux exploitations d'élevage, avec comme mesure phare une étude de prévalence de la brucellose dans tous les troupeaux laitiers du département via une analyse de lait, qui donnera lieu à un accompagnement technique et financier des élevages qui seraient trouvés positifs,
- le maintien de la qualité des laits et fromages fermiers par un appui complet aux producteurs (technologie, réglementation, risques sanitaires, etc.), avec en plus cette année l'organisation de la 2^{ème} édition du concours de fromages du Rhône, From'in Rhône, le 17 mai 2020,
- la formation collective des éleveurs au développement de leurs compétences et de leur autonomie dans la gestion de la santé des troupeaux, le programme de l'hiver 2020 étant tourné autour de la réduction des intrants vétérinaires (antibiotiques notamment), l'utilisation des médecines alternatives, le bien-être animal et le rôle de la qualité des sols et des fourrages dans la santé animale,
- l'appui technique aux jeunes installés pour les accompagner dans la mise en place des routines de surveillance des risques sanitaires,
- l'accompagnement de la filière apicole dans la gestion sanitaire des ruchers, et la surveillance de 3 facteurs de risques, l'aethina tumida (petit coléoptère de ruche), le varroa et la surveillance de l'arrivée du frelon asiatique,
- l'animation de la section avicole du GDS du Rhône, qui a vu le jour fin 2018, dont l'objectif est de fédérer les éleveurs du département, de les accompagner sur les aspects techniques, sanitaires, et d'être un interlocuteur de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) sur les questions réglementaires,
- la construction des projets de l'association Rhône Terre d'éleveurs, née fin 2018 du partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône et Rhône conseil élevage.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2020, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 1 086 790 € TTC, répartis comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
actions communes avec le territoire du Rhône	1 086 790	Métropole de Lyon	27 866
		Département du Rhône	300 000
		éleveurs	758 924
Total	1 086 790	Total	1 086 790

La participation financière de la Métropole proposée s'élève à 27 866 €. Pour mémoire, en 2019, la participation de la Métropole s'élevait à 27 416 €.

III - Comité d'action juridique (CAJ) du Rhône

Cette association, créée en 2008, a pour objet l'accès au droit dans le monde rural et périurbain. Elle s'adresse principalement aux agriculteurs confrontés à des problèmes juridiques. Elle s'intéresse à toutes les questions juridiques concernant ses adhérents, qu'il s'agisse de problèmes liés au foncier, à l'urbanisme, à la protection sociale, aux aides agricoles, aux litiges avec l'administration, à un fournisseur ou à un voisin. L'association apporte un conseil juridique participatif et collectif, portant d'abord sur les actions de médiation avant d'être plus juridique. Sur le territoire métropolitain, les problèmes rencontrés concernent plutôt des conflits de voisinage liés à l'activité agricole (bruits, odeurs, etc.), des conflits de droit de passage et de servitude, des besoins de sécurisation de l'outil de travail (bail, etc.), une mauvaise compréhension de la réglementation PENAP, etc.

Le CAJ du Rhône organise des accueils téléphoniques, des accueils en permanence, des actions d'appui à la rédaction de documents juridiques ou judiciaires (bail, saisines, etc.) et défend les intérêts des agriculteurs devant certains tribunaux (tribunal paritaire des baux ruraux, tribunal des affaires de la sécurité sociale) ou les oriente vers des professionnels. L'association est également un partenaire de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) dans les actions de préemption ou de rétrocession.

Pour mémoire, la participation de la Métropole aux actions du CAJ était de 3 000 € TTC en 2019. Le coût total des actions pour l'année 2020 est identique à l'année précédente : il est estimé à 3 600 € TTC pour le territoire métropolitain, avec une participation de la Métropole à hauteur de 3 000 €.

IV - Solidarités paysans Rhône-Alpes (01-69)

L'association Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69) intervient sur les Départements du Rhône depuis 1997 et de l'Ain depuis 2012. Cette association de 120 adhérents a pour but d'accompagner les agriculteurs de l'Ain, du Rhône et de la Métropole rencontrant des difficultés de tout ordre (économique, technique, relationnel, etc.). L'action est basée sur un accompagnement socio-professionnel réalisé par des équipes de 2 bénévoles, agriculteurs actifs ou retraités, et encadrée par les animatrices salariées de l'association. La méthode déployée est articulée autour du dialogue avec l'exploitant qui est amené à exprimer l'ensemble de ses difficultés et la recherche de solutions adaptées, la mise en relation avec les organismes ou les compétences nécessaires pour arriver à la résolution des problèmes, l'accompagnement physique pour certaines rencontres avec des organismes. Par ailleurs, l'association développe la sensibilisation et la communication autour de son action afin d'être contactée le plus tôt possible pour éviter que les difficultés ne deviennent des problèmes insurmontables. Enfin, elle travaille à développer le réseau de bénévoles.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2020, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 111 000 € TTC.

La participation du Département du Rhône est de 49 300 € TTC, les autres financements viennent du Conseil régional, des organismes sociaux, des assureurs, des cotisations etc.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 3 000 € TTC, comme en 2019.

En 2019, cette participation a permis d'accompagner plus de 100 exploitations dans le Rhône et l'Ain, avec plus de 70 bénévoles-accompagnateurs qui se sont rendus disponibles pour aider des agriculteurs en situation difficile. L'association a également organisé un colloque régional sur le changement de pratiques en

agriculture comme source de redressement, le 9 avril à l'Institut supérieur d'agriculture et d'agro alimentation Rhône-Alpes (ISARA) de Lyon, qui a réuni plus de 200 personnes. Les bénévoles de l'association sont également intervenus dans les magasins Biocoop pour expliquer leur action et sensibiliser à la cause agricole.

V - Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)

L'ARDAB est une association à but non lucratif regroupant des agriculteurs du Rhône et de la Loire majoritairement engagés en agriculture biologique. Fin 2017, l'association, créée en 1986, comptait 380 adhérents dont la moitié est dans le Département du Rhône : 260 exploitations du Rhône sont en agriculture biologique, dont 23 sur le territoire de la Métropole.

Les missions de l'ARDAB sont de diffuser des informations sur l'agriculture biologique à destination des professionnels et du grand public, de proposer et d'animer des formations spécifiques pour les agriculteurs biologiques, d'accompagner les conversions à l'agriculture biologique, de mettre en réseau ses adhérents, d'accompagner des projets collectifs de territoire et, enfin, d'apporter un appui aux filières et, tout particulièrement, de faire progresser l'introduction de produits bio en restauration hors foyer (RHF).

En 2018, l'association a ouvert son conseil d'administration à de nouveaux collèges issus de la société civile (associations de consommateurs, de protection de l'environnement) et d'autres partenaires (notamment les établissements de formation agricole).

En 2020, l'ARDAB souhaite développer un programme d'actions spécifiques au territoire métropolitain portant sur :

- le développement des circuits courts : il s'agit d'augmenter la valorisation économique permise par les produits bio en circuits courts et d'alimenter l'observatoire économique de la Région en mesurant l'adéquation entre les besoins et les volumes disponibles. Pour cela, l'ARDAB propose un appui individuel et collectif des producteurs en circuits courts. Elle les accompagne pour leurs méthodes de commercialisation, elle appuie la création ou la revitalisation de marchés biologiques. L'ARDAB souhaite également accentuer en 2020 le travail d'approvisionnement local des magasins bio en partenariat avec Cluster Bio,

- la promotion de l'agriculture bio : l'ARDAB réalisera le guide des bonnes adresses bio de 2020, tiré en 22 000 exemplaires, ainsi que la mise à jour et le perfectionnement de l'outil "Bon plan bio", annuaire en ligne géo-localisé développé en 2019 avec la Fédération régionale des agriculteurs bio. L'ARDAB communiquera en 2020 sur cet outil auprès du grand public (affiches, flyers, etc.), et organisera différents événements pour promouvoir la bio comme la fête du lait bio, les Estivales bio, ou l'opération "Manger bio et local c'est l'idéal",

- le développement de la RHF, avec pour objectifs d'accompagner à la fois les fournisseurs et les établissements dans l'introduction de produits bio locaux au sein de la restauration collective, de développer le projet Manger bio local en entreprise (MBLE) dans la Région, et de valoriser et mutualiser les actions dans la restauration collective à l'échelle régionale,

- le développement de la RHF dans les collèges, dont la restauration est en régie directe avec un accompagnement pour s'approvisionner en produits bio locaux. Il est prévu de poursuivre l'accompagnement démarré en 2019 auprès de 5 collèges, et de faire rentrer dans la démarche 2 nouveaux collèges. La méthodologie proposée se décline en 3 volets :

- . l'accompagnement personnalisé, comprenant la rencontre avec le groupe projet de chaque établissement, le diagnostic de l'ARDAB et la phase-test par le groupe-projet,

- . l'accompagnement pédagogique des collèges, avec l'organisation d'une action comme un atelier de formation pour les cuisiniers ou la diffusion d'outils de communication pour les selfs,

- . la coordination générale du projet avec la Métropole et les collèges concernés.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 69 000 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 26 940 €.

Le plan de financement pour 2020 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
développement circuits courts	21 000	Métropole de Lyon	26 940
promotion de la bio - bon plan bio et événements	21 000	Département de la Loire	10 500
développement de la RHF en bio (actions transversales)	15 000	Département du Rhône	3 360
développement de la RHF en bio collèges (Métropole de Lyon)	12 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 725
		État	15 125
		autofinancement	2 350
Total	69 000	Total	69 000

En 2019, la subvention métropolitaine était de 27 090 €.

Cette participation a permis à l'ARDAB d'accompagner au développement des circuits courts (une trentaine de producteurs, environ 70 demandes de marchés/AMAP/magasins, etc.), et au développement de l'approvisionnement bio dans la RHF. L'ARDAB a démarré en 2019 l'accompagnement de 5 collèges en régie de la Métropole dans l'introduction de produits bio et locaux dans leurs cantines : Paul Emile Victor à Rillieux la Pape, Paul d'Aubarède à Saint Genis Laval, Jean Monnet et Bellecombe à Lyon, Jean Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune. L'ARDAB a également fait la promotion de la bio à travers le guide des bonnes adresses bio et les différents événements annuels. En 2019, le Bon plan bio, annuaire géo-localisé des fournisseurs bio de la Région a vu le jour. L'ARDAB a également organisé une journée le 21 octobre autour de l'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique.

VI - Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR)

Créée en 1991, l'ADDEAR du Rhône est un réseau de paysans qui participe à la mise en place d'alternatives concrètes pour une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement, ouverte sur la société et créatrice d'emplois. Elle se donne pour objectif de maintenir des campagnes vivantes et d'assurer aux paysans des conditions de vie décentes. Pour cela, elle mène des actions de promotion de l'agriculture paysanne (week-end de ferme en ferme), des actions d'accompagnement à l'émergence de circuits courts de commercialisation (elle a ainsi été un partenaire de la création de la halle d'Oullins et elle est un membre du collectif "Raccourci"), des actions d'accompagnement à l'installation (espaces-tests agricoles, entreprises localement innovantes), des actions d'accompagnement à la transmission (café transmission, stages collectifs, etc.).

Cette année, l'association se propose de développer sur le territoire métropolitain :

- l'organisation de l'opération "de ferme en ferme" les 25 et 26 avril 2020. Cet événement, qui a lieu simultanément dans 20 départements français, est une occasion privilégiée de rencontres entre producteurs et consommateurs pour voir et comprendre les modes de productions agricoles et rencontrer ceux qui font de la terre une passion,
- l'organisation d'opérations d'accueil collectif en matinée sur le territoire de la Métropole, et d'accompagnement individuel de porteurs de projet sur le territoire métropolitain (3 projets avec foncier identifié, dont 2 en maraichage bio et un en champignonnière, et 16 porteurs de projet accueillis entre 2016 et 2018 toujours en recherche de foncier sur la Métropole),
- l'organisation d'actions de mise en réseau avec l'organisation de journées collectives, comme un café "rencontre-recherche d'associé(e)s" à l'automne, et l'accompagnement de communes ou intercommunalités souhaitant créer les conditions d'une dynamique d'installation/transmission (Syndicat mixte des Monts d'or, Charly, Pierre Bénite),
- l'aide à l'émergence de lieux tests agricoles et l'accompagnement des porteurs de projet en test, avec leur hébergement au sein d'une couveuse régionale issue des travaux de coordination des espaces-tests agricoles en 2018-2019 ; en 2020, un porteur de projet en maraichage souhaite passer par une phase test,

- l'accompagnement de projets collectifs de circuits courts en émergence, portés par des exploitants agricoles comme par d'autres porteurs de projet.

Le coût total de toutes ces actions spécifiques au territoire de la Métropole est estimé à 19 150 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 15 320 €.

Le plan de financement pour 2020 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
opération "de ferme en ferme"	3 750	Métropole de Lyon	15 320
animation et accompagnement des espaces tests agricoles	12 950	autofinancement	3 830
accompagnement des projets collectifs	2 450		
Total	19 150	Total	19 150

La participation 2019 de la Métropole, qui s'élevait à 20 800 €, a permis de réaliser les journées Rhône Loire - de ferme en ferme qui, au total, ont accueilli plus de 1 500 visiteurs sur les 3 fermes métropolitaines engagées cette année. Concernant l'accompagnement et l'accueil à l'installation/transmission, l'ADDEAR a organisé 6 séances d'accueil collectif sur la Métropole (environ 35 participants en tout), un parcours paysan à Poleymieux au Mont d'Or, et un café rencontre. L'ADDEAR a accueilli plus de 80 nouveaux porteurs de projet, dont 40 % habitant le territoire métropolitain, et 25 avec un projet d'installation sur la Métropole. L'ADDEAR a accompagné 3 porteurs de projet avec un foncier identifié. 95 % des projets sont en bio et 93 % des projets correspondent à des installations hors cadre familial. Grâce au soutien exceptionnel de la Métropole en 2019, l'ADDEAR a pu réaliser 2 cycles de formations à l'émergence pour les porteurs de projet à l'installation (chiffrage, statuts, foncier). De plus, l'ADDEAR a accompagné des porteurs de projets en circuits courts comme l'association FILAPVaux, le Réseau des AMAP, Arbralégumes et Croc'ethic dans leur recherche de producteurs locaux.

VII - Réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)

Le réseau AMAP AuRA, par ses nombreuses actions de mise en réseau des consommateurs et des producteurs, accompagne les exploitants agricoles engagés dans des pratiques agricoles innovantes, respectueuses de l'environnement et les consommateurs soucieux de pratiques solidaires et responsables. Le réseau compte 88 producteurs adhérents distribuant leurs produits dans 44 AMAP sur la Métropole, pour plus de 2 600 foyers soit plus de 5 720 personnes soutenant une "agriculture respectueuse de l'environnement, rémunératrice pour les producteurs et insérée dans un tissu économique local". On compte sur la Région AuRA plus de 700 producteurs en AMAP, représentatifs de l'ensemble des productions (avec une forte proportion en maraîchage), qui ont permis à environ 11 000 foyers de consommateurs de se remettre en lien avec la production.

Pour 2020, le réseau AMAP AuRA souhaite poursuivre :

- la consolidation des outils technologiques des AMAP sur la Métropole tels que Clic'AMAP, le site internet AMAP et paysan, et Amapez-vous. Il s'agira de continuer à améliorer l'outil Clic'AMAP, notamment sur la partie extraction de données pour le réseau, et de former à son utilisation, pour passer de 37 % à 50 % d'utilisation par les AMAP du Rhône. Deux cycles de formation seront animés en 2020 à destination des AMAP et des paysans pour développer des sites internet hébergés par le Réseau AMAP AuRA,

- l'accompagnement individuel et collectif des producteurs, sur :

. l'installation et la transmission, avec notamment une rencontre au centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Dardilly sur le modèle AMAP et ses spécificités pour les porteurs de projet agricoles, une campagne dans les AMAP de la Métropole sur la transmission et un kit pour transmettre son AMAP à destination des paysan-nes,

. l'organisation de rencontres-débats en direction des agriculteurs (pratiques agro-écologiques, transmission des fermes en élevage, femmes en agriculture, etc.) ou du grand public (sortie des pesticides, élevage, etc.),

. la réflexion avec d'autres structures autour de la faisabilité d'un fonds mutuel et solidaire pour renforcer la solidarité avec les paysan-nes en cas d'aléas ;

- la pérennisation et la multiplication des débouchés en AMAP afin de développer la gouvernance alimentaire sur la Métropole :

. sensibilisation et accompagnement à la création d'AMAP, en partenariat avec les médiathèques, la Fédération des centres sociaux, des crèches et des hôpitaux, et lancement de la formation "ambassadeur en AMAP" pour essaimer,

. faire connaître les AMAP, avec la réédition de l'événement "AMAP en fêtes" sur la Métropole, et la participation à des événements tels que la Fête des récoltes, le salon Primevère, les forums d'associations, etc. ;

- le renforcement de la solidarité pour une justice agricole et alimentaire, à travers l'accompagnement des AMAP à la mise en place d'offres solidaires et accessibles, l'étude de faisabilité et l'expérimentation d'AMAP solidaires avec la prise en charge d'une partie des paniers.

Le coût total de l'ensemble de ces actions est estimé à 56 800 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 42 416 €. Le plan de financement s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
consolider le développement technologique des AMAP sur la Métropole de Lyon	11 550	autofinancement (25 %)	14 384
accompagner les producteurs sur le plan individuel et collectif	20 300	Métropole de Lyon (75 %)	42 416
pérenniser les débouchés en AMAP et développer la gouvernance alimentaire	15 850		
renforcer la solidarité pour une justice agricole et alimentaire	9 100		
Total	56 800	Total	56 800

En 2019, le soutien de la Métropole aux activités du réseau AMAP s'élevait à 42 834 €. Cet accompagnement a permis au réseau de poursuivre le développement de l'outil de gestion Clic'AMAP, sa mise en relation avec l'application mobile "Amapez-vous", et son exploitation pour une analyse statistique des AMAP de la Métropole. Le réseau AMAP a mené un accompagnement collectif et individuel de porteurs de projet en AMAP, accompagné des maraichers en AMAP sur la filière des semences potagères (suivi de l'étude sur les variétés potagères et organisation d'un voyage d'étude fin novembre), organisé un forum élevage le 16 novembre à Pomeys, et 2 projections débat à la maison de la jeunesse et de la culture (MJC) de Villeurbanne et au cinéma le Zola du film "Un lien qui nous élève". Le Réseau des AMAP a également travaillé au développement des débouchés en AMAP avec l'accompagnement à la création d'AMAP sur Bron, Lyon 9° et Lyon 2°, et l'organisation de la semaine des AMAP en fêtes. En 2019, ont également été organisés des événements de sensibilisation à destination des professionnels de l'animation et du grand public. Le réseau des AMAP a développé des partenariats pour accompagner à la création d'AMAP étudiante, avec la Maison des étudiants, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), le service santé universitaire, le Réseau français des étudiants pour le développement durable (REFEED).

VIII - Le Bol

Le Bol, pôle de coopération sur l'alimentation, est une association créée en janvier 2015 qui regroupe 19 associations et organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'association favorise le développement de coopérations et de mutualisations entre ses structures membres et permet ainsi à chacune de se consolider et de se développer. La 1^{ère} action qui a permis au Bol de se structurer petit-à-petit a démarré en septembre 2014 avec la 1^{ère} Fête des récoltes à Lyon, rééditée chaque année en septembre.

Cette 1^{ère} édition a regroupé plusieurs centaines de personnes. En rejoignant la structure en milieu d'année, la 1^{ère} salariée a donné un nouveau souffle à l'association, qui a réalisé en 2018 et 2019 un important travail autour d'une gouvernance partagée. Parallèlement, un grand nombre de coopérations ont pu se mettre en place entre les acteurs membres et les partenaires par l'instauration progressive d'un climat de confiance. Les épiceries indépendantes lyonnaises se sont, par exemple, regroupées sous un collectif appelé "Le haut du panier" qui ambitionne aujourd'hui de réaliser une communication commune, de mutualiser certains achats, etc. Le projet logistique La Mule, a été créé et continue d'être accompagné au sein du Bol.

En 2019, la création du Cercle d'inclusion dans la gouvernance interne a permis d'accueillir 3 nouveaux membres : La Gonette, Lieu de liens et Le Grenade. Un catalogue de formations a été mis en place en 2019 au sein du Cercle formation, et a permis de donner de la visibilité aux offres de formation des structures membres. Un nouveau cercle est né également sur la lutte contre les précarités alimentaires, amenant plusieurs membres à coopérer ensemble, par exemple sur une offre de paniers solidaires, ou l'approvisionnement des

épicerie sociales et solidaires en produits laitiers paysans. Le Cercle alimentation des personnes âgées et le Cercle plaidoyer ont également vu le jour fin 2019 et ont donné lieu à une 1^{ère} rencontre lors de la Semaine bleue à la Mairie de La Mulatière. Le Bol a également organisé des apéros Coup d'Bol pour sensibiliser à l'alimentation durable, dans des quartiers centraux et périphériques, à destination de publics acquis et lointains.

La coopération au sein du Bol permet la mutualisation d'expériences et de moyens et l'entraide entre membres, une bonne coordination entre les différentes actions, et un maillage territorial intelligent et concerté. Avec la variété de ses membres, à savoir associations, entreprises de l'ESS, laboratoires de recherches, etc., le Bol forme un véritable écosystème alimentaire métropolitain. Le Bol permet ainsi un changement d'échelle des actions menées individuellement par les structures membres, et un véritable effet levier pour leurs actions, du point de vue agricole (pérennisation de fermes locales) et du point de vue alimentaire (développement des points de vente, des circuits de commercialisation, et sensibilisation).

Pour 2020, le Bol prévoit de continuer à promouvoir la coopération entre les structures de l'alimentation durable, à travers différents projets menés de façon collective et participative, et à les amener petit à petit vers une autonomie de fonctionnement. Son programme d'actions se répartit en plusieurs axes :

- le renforcement de l'implication des membres et la pérennisation des Cercles projet

. il s'agira de continuer à mobiliser les structures membres sur des projets ponctuels ou suivis, d'inclure de nouvelles structures dans le collectif (Les petites cantines, Légum'Au Logis, réseau Marguerite), de poursuivre le travail de mutualisation des formations des structures membres, de structurer le cercle d'accompagnement des restaurateurs en proposant de nouveaux événements à destination des restaurateurs. Le Bol souhaite continuer à accompagner les partenariats nés fin 2019 du Cercle lutte contre les précarités alimentaires, et produire une cartographie des différentes actions menées par les membres du Bol avec une analyse des freins à l'alimentation durable pour les publics en situation de précarité, et des solutions trouvées par certaines structures.

. la Mule, projet de restructuration de la logistique et des transports au sein des structures du Bol, sera accompagnée par l'association vers son autonomie en 2020. Une structure juridique indépendante sera créée pour porter et assurer le bon développement de ses missions ;

- la sensibilisation du grand public et l'animation du réseau :

. le Bol souhaite continuer le travail de 2019 de diversification des publics cibles des Apéros Coup d'Bol, ces rendez-vous mensuels se tenant dans un lieu différent à chaque fois,

. le Bol souhaite, par ailleurs, continuer à s'impliquer activement dans la définition de la politique alimentaire métropolitaine en cours de réalisation,

. enfin, le Bol organisera en 2020 la 7^{ème} édition de son événement phare, la Fête des récoltes. Fort de son succès en 2019, où 15 000 personnes ont salué l'événement, et 200 bénévoles se sont impliqués, le Bol souhaite pérenniser la professionnalisation de l'événement, et reprendre la semaine événementielle initiée en 2019, qui permet de proposer des événements "hors les murs" en amont.

Le coût total des actions pour 2020 est estimé à 111 300 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 42 500 € (montant identique à 2019).

Le plan de financement pour 2020 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
organisation de la Fête des récoltes 2020	62 554	recettes fête (buvette, ventes diverses, formations, etc.)	32 864
structuration et animation	16 425	Métropole de Lyon	42 500
actions transverses	32 321	Ville de Lyon	6 000
		fondations privées / entreprises / sponsoring	26 000
		cotisations	3 936
Total	111 300	Total	111 300

IX - Le Service de remplacement du Rhône

Le Service de remplacement du Rhône est un groupement d'employeurs pour le remplacement des chefs d'exploitation, des membres non-salariés, de leur famille travaillant à l'exploitation et de leurs salariés. C'est une association loi 1901. Il permet de mettre à disposition de ses adhérents des agents de remplacement liés au groupement par un contrat de travail, soit en cas d'empêchements temporaires résultant de maladie, d'accident, de maternité ou de décès, soit d'absences temporaires liées aux congés, au développement agricole (réunions au sein de structures agricoles), au suivi d'une action de formation professionnelle ou à l'exercice d'un mandat professionnel, syndical ou électif. Il emploie 40 équivalents temps plein composés de 20 salariés à plein temps et d'embauches complémentaires et ponctuelles. La Mutualité sociale agricole (MSA) est une mutuelle de complémentaire santé qui prend en charge une partie des coûts de remplacement pour les motifs liés à la santé (maladie, congés maternité, accident, maternité/paternité, etc.). Les autres motifs sont soutenus par le Département du Rhône, le CASDAR, la Chambre d'agriculture du Rhône, l'État, le Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS - formation pompier) et la Métropole.

Pour 2020, il est proposé de poursuivre le partenariat avec le Service de remplacement du Rhône et de le promouvoir auprès des agriculteurs métropolitains. Le coût de la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions sur le territoire pour l'année 2020 est estimé à 6 247,50 € TTC, répartis comme suit :

- Métropole : 3 880 € TTC,
- adhérents et utilisateurs : 2 367,50 € TTC.

En 2019, la participation prévue était de 3 740 €.

X - Projet Semences d'or porté par l'association Charézieux Nature

Créée en 2018, l'association Charézieux Nature, située à Collonges au Mont d'Or, a repris le projet Semences d'or en succédant à l'association Terre d'or que la Métropole avait soutenue en 2015 et 2016.

Le projet Semences d'or a pour objectif de contribuer à la sauvegarde des espèces et des variétés locales en participant à la régénération des semences conservées par le centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), en les adaptant au changement climatique, en les cultivant dans des conditions limitatives en apport d'eau et de fertilisants, en sélectionnant des variétés ayant une plus-value gustative dans le cadre d'un partenariat avec les chefs Christian Têtedoie et Alain Alexanian et en permettant une remise sur le marché de ces fruits et légumes, grâce à une augmentation importante des stocks de semences en vue d'une utilisation professionnelle. Les semences obtenues seront redistribuées aux membres professionnels de l'association, au jardin collectif de Collonges au Mont d'Or et aux membres de l'association. Une partie sera rendue au CRBA pour leur conservation.

Les semences sont multipliées sur 2 sites au jardin de Charézieux et au champ des saveurs. Pour chaque variété, il est nécessaire d'avoir un travail pendant 3 années : la 1^{ère} année, au jardin de Charézieux, il s'agit de régénérer les semences et de faire une 1^{ère} sélection des variétés selon des critères gustatifs et de culture. La 2^{ème} année, la culture des variétés sélectionnées se fait au champ des saveurs avec création d'un stock de semences de l'année 1 et de l'année 2. La 3^{ème} année, la culture se poursuit au champ des saveurs et permet l'obtention d'un nombre de semences permettant la culture maraîchère. Durant les 3 ans, de nombreuses observations sont réalisées pour faire la caractérisation des plantes et des semences. Un partenariat avec le CRBA et l'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) avait été mis en place pour ce suivi et financé en 2018.

La Métropole est sollicitée pour apporter un soutien sur la 5^{ème} année de ce projet, dont l'objectif est l'augmentation de la prise en charge des variétés à sauvegarder du CRBA.

Une trentaine de variétés de fruits (melons) et légumes (haricots, navets, fèves, pois, aubergines, concombres, piments, tomates) et une vingtaine d'arbres fruitiers seront concernés par cette action, au jardin de Charézieux (413 heures de travail pour 140 m² de cultures de légumes et 500 m² de verger) et au champ des saveurs (419 heures de travail pour 130 m² de culture et 3 558 m² de verger). La quantité de semis augmente de plus de 30 % par rapport à 2018, ce qui engendre un coût plus important. Une serre est nécessaire dorénavant pour les semis avant plantation en terre. Son coût est estimé à 3 984 €. Elle sera implantée sur un terrain mis à disposition par le Syndicat mixte Plaine Monts d'Or.

Le coût total de ce projet est de 28 947 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 22 947 €, soit 79 % du coût total de l'opération.

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
En fonctionnement		En fonctionnement	
actions au jardin de Charézieux	12 390	autofinancement	3 203
actions au champ des saveurs	12 573	Métropole de Lyon	19 760
		formations Charézieux Nature	2 000
<i>Sous-total</i>	<i>24 963</i>	<i>Sous-total</i>	<i>24 963</i>
En investissement		En investissement	
coûts d'utilisation et équipements	3 984	Métropole de Lyon	3 187
		autofinancement	797
<i>Sous-total</i>	<i>3 984</i>	<i>Sous-total</i>	<i>3 984</i>
Total	28 947	Total	28 947

Pour mémoire, la participation de la Métropole en 2018 s'élevait à 14 831 € (78 %), pour un coût total du projet de 18 831 €.

XI - Approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurants - Cluster Bio

Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes, créé en 2017, est issu de la fusion de Bioconvergence Rhône-Alpes et Organics Cluster.

L'association vise à introduire des produits bios locaux dans l'assiette des consommateurs de l'agglomération lyonnaise, via la restauration commerciale.

Pour mémoire, en 2019, la subvention métropolitaine s'élevait à 29 340,75 €. Elle a permis au Cluster Bio d'accompagner 8 restaurateurs sur le territoire métropolitain, de publier 2 newsletters à destination des professionnels de l'annuaire, de mettre en ligne l'annuaire des fournisseurs bio de l'agglomération lyonnaise et de diffuser le Guide des Fournisseurs Bio et Locaux à destination des restaurants de la Métropole. Le cluster s'est mobilisé pour l'organisation des « rendez-vous de la cuisine éco-responsable » le 4 novembre à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), qui a rassemblé 145 participants dont 95 visiteurs, et 30 stands de fournisseurs et structures. Il a participé également à plusieurs salons professionnels.

Pour 2020, il est proposé de :

- poursuivre l'accompagnement individuel des restaurateurs, par des rencontres individuelles sur l'approvisionnement et la réglementation bio, et la création d'un support sur la réglementation,
- structurer et faire connaître l'offre bio avec la mise à jour de l'annuaire en ligne des fournisseurs, et la mise en ligne de l'annuaire sur une page spécifique sur le site Cluster Bio,
- communiquer sur le projet auprès des restaurateurs, via 2 newsletters spéciales restauration, la mise en ligne des articles de newsletters sur le blog du Cluster Bio et l'utilisation de différents canaux pour faire connaître le projet comme les réseaux de restaurateurs, le marché de gros de Corbas ou les événements professionnels (Natexpo Lyon, Sirha green, etc.),
- développer la mise en réseau et les partenariats, avec l'animation du groupe réseau né en 2018 autour de la restauration commerciale éco-responsable, et la prise de contacts avec des organismes qui gravitent autour de la restauration (Chambre de commerce et d'industrie -CCI-, Institut Paul Bocuse, Université de l'alimentation durable, etc.),
- organiser des actions collectives, à savoir un événement professionnel sur les légumineuses, et un atelier sur la réglementation.

La Métropole est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 29 817 € TTC, sur un coût total de 41 996 € TTC, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
structurer et faire connaître l'offre bio	2 958	autofinancement	12 179
accompagner individuellement les restaurants	7 075	Métropole de Lyon	29 817
communiquer sur les bonnes pratiques	7 532		
mise en réseau et développement de partenariats	1 967		
organisation d'un évènement professionnel	19 020		
coordination et frais directs	3 444		
Total	41 996	Total	41 996

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

- Dans l'exposé des motifs, il convient de supprimer "**VIII - Le Bol**" et de lire :

"VIII - Le service de remplacement du Rhône"

"IX - Projet Semences d'or porté par l'association Charézieux Nature"

"X - Approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurants -Cluster Bio"

- Dans le dispositif, il convient de lire :

"1° - Approuve :

a) l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 270 052 €, répartis comme suit :

- 98 053 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 27 866 € au profit de l'association GDS du bétail du Rhône,
- 3 000 € au profit du CAJ du Rhône,
- 3 000 € au profit de l'association Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69),
- 26 940 € au profit de l'ARDAB,
- 15 320 € au profit de l'ADDEAR,
- 42 416 € au profit de l'association le réseau des AMAP AuRA,
- 3 880 € au profit du Service de remplacement du Rhône,
- 19 760 € au profit de Charézieux Nature,
- 29 817 € au profit de Cluster Bio,

dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 5 de la politique agricole 2018-2020 de la Métropole, pour l'année 2020,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement de 3 187 € à Charézieux Nature,

c) - les conventions à passer entre la Métropole, la Chambre d'agriculture du Rhône, le GDS du bétail du Rhône, le CAJ du Rhône, Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69), l'ARDAB, l'ADDEAR, le réseau des AMAP AuRA, le Service de remplacement du Rhône, l'association Charézieux Nature et Cluster Bio définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 270 052 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174."

au lieu de :

"1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 312 552 €, répartis comme suit :

- 98 053 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 27 866 € au profit de l'association GDS du bétail du Rhône,
- 3 000 € au profit du CAJ du Rhône,
- 3 000 € au profit de l'association Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69),
- 26 940 € au profit de l'ARDAB,
- 15 320 € au profit de l'ADDEAR,
- 42 416 € au profit de l'association le réseau des AMAP AuRA,
- 42 500 € au profit de l'association Le Bol,
- 3 880 € au profit du Service de remplacement du Rhône,
- 19 760 € au profit de Charézieux Nature,
- 29 817 € au profit de Cluster Bio,

dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 5 de la politique agricole 2018-2020 de la Métropole, pour l'année 2020,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement de 3 187 € à Charézieux Nature,

c) - les conventions à passer entre la Métropole, la Chambre d'agriculture du Rhône, le GDS du bétail du Rhône, le CAJ du Rhône, Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69), l'ARDAB, l'ADDEAR, le réseau des AMAP AuRA, l'association Le Bol, le Service de remplacement du Rhône, l'association Charézieux Nature et Cluster Bio définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 312 552 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174."

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 270 052 €, répartis comme suit :

- 98 053 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 27 866 € au profit de l'association GDS du bétail du Rhône,
- 3 000 € au profit du CAJ du Rhône,
- 3 000 € au profit de l'association Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69),
- 26 940 € au profit de l'ARDAB,
- 15 320 € au profit de l'ADDEAR,
- 42 416 € au profit de l'association le réseau des AMAP AuRA,
- 3 880 € au profit du Service de remplacement du Rhône,
- 19 760 € au profit de Charézieux Nature,
- 29 817 € au profit de Cluster Bio,

dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 5 de la politique agricole 2018-2020 de la Métropole, pour l'année 2020,

c) - l'attribution d'une subvention d'investissement de 3 187 € à Charézieux Nature,

d) - les conventions à passer entre la Métropole, la Chambre d'agriculture du Rhône, le GDS du bétail du Rhône, le CAJ du Rhône, Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69), l'ARDAB, l'ADDEAR, le réseau des AMAP AuRA, le Service de remplacement du Rhône, l'association Charézieux Nature et Cluster Bio définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 270 052 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

4° - Le montant à payer en section d'investissement, soit 3 187 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.